



FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Directoraat-generaal Leefmilieu
Direction générale Environnement

Dienst Klimaatverandering
Service Changements Climatiques

NATIONALE KLIMAAT COMMISSIE - COMMISSION NATIONALE CLIMAT

Verslag van de vergadering dd. 31/05/12 - Procès-verbal de la réunion du 31/05/12

Auteur / rédacteur : Ivo Cluyts

Datum / date : 31/05/2012

Bijlagen / annexes :

1. ODJ 2 - PV NKC 26-04-12 goedgekeurd.docx
2. ODJ 2 - PV CNC 26-04-12 approuvé.docx
3. ODJ 06 - Vragenlijst BS (NL).docx
4. ODJ 06 - Questions BS (FR).docx
5. ODJ 7 - bilan 2008-2012.ppt

AANWEZIG / PRÉSENTS

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Maria Grazia Ferri | IBGE-BIM |
| Marie-Rose Van den Hende | VMM |
| Georges Lièbecq | AWAC |
| Laurence de Clock | SPF SPSCAE |
| Benoît Pitance | Cabinet Wathelet |
| Ivo Cluyts | SPF SPSCAE |
| Dominique Perrin | Cabinet Henry |
| André Guns | AWAC |
| Etienne Hannon | SPF SSCE |
| Mikaël Angé | Cabinet Huytebroeck |
| Sven Vaneycken | Cabinet Vanackere |
| Jan Winters | Cabinet Schauvliege |
| Elisabeth Ellegaard | Cabinet Vande Lanotte |
| Liesbeth Clerick | LNE |
| Katrien Partyka | Cabinet Schauvliege |
| Samir Louenchi | Cabinet Bourgeois |
| Lara Kotlar | Cabinet Demotte |
| Sigrid Jourdain | Cabinet Onkelinx |
| Joos Verlinden | Bureau fédéral du Plan |
| Seppe De Blust | Cabinet Vanden Bossche |
| Nele Roobrouck | Cabinet Van Quickenborne |
| Annabelle Jacquet | Cabinet Nollet |
| Isabelle Fontaine | Cabinet Picqué |

VERONTSCHULDIGD / EXCUSÉS

| | |
|-------|--|
| Néant | |
|-------|--|

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la réunion du 26/04/2012
3. Liste des procédures d'approbation écrite (clôturées et en cours)
4. Informations relatives au budget concernant l'examen de l'inventaire de l'UNFCCC
5. État de la situation concernant l'accord de coopération AAU
6. État de la situation GT Burden Sharing
7. Bilan 2008-2012 des émissions de GES et effort fédéraux en exécution de l'accord de répartition des charges 2008-2012
8. Données concernant le bilan énergétique et le transport routier : état de la situation des informations recueillies auprès de la DG Énergie par la présidence de la CNC
9. Divers

PROCÈS-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

La CNC approuve l'ordre du jour proposé par le président.

2. Approbation du PV de la réunion du 26/04/2012

La CNC approuve le PV de la CNC du 26/04/2012 (annexes 1 et 2).

3. Liste des procédures d'approbation écrite (clôturées et en cours)

Le Secrétariat permanent de la CNC communique à titre d'information qu'au cours de la période comprise entre le 26/04/2012 et le 31/05/2012, les procédures d'approbation écrite suivantes se sont déroulées :

- 📅 09/05/2012 : approbation du rapport concernant l'actualisation de l'utilisation de mécanismes flexibles ;
- 📅 25/05/2012 : approbation de la notification des NIM belges conformément à la directive ETS de l'UE pour les installations fixes.

La CNC n'a pas de remarques à formuler.

4. Informations relatives au budget concernant l'examen de l'inventaire de l'UNFCCC

Le président informe la CNC qu'un examen de l'inventaire de l'UNFCCC aura vraisemblablement lieu cette année, raison pour laquelle un montant limité sera nécessaire dans le budget CNC (pour les aspects logistiques de l'examen), et pour lequel une ligne budgétaire existante (roster of experts) pourra être utilisée sans que cela n'ait d'impact sur le budget global de la CNC.

La CNC marque son accord pour la mise à disposition de ces moyens budgétaires.

5. État de la situation concernant l'accord de coopération AAU

Le renouvellement de l'accord de coopération AAU est encore bloqué par la discussion relative à la répartition des surplus d'émissions dues au transport. À la demande de la Région de Bruxelles-Capitale, ce dossier sera présenté au Comité de concertation, dont la prochaine réunion se tiendra encore avant les vacances d'été.

Le président rappelle qu'il s'agit d'un dossier pour lequel la solution devra surtout être dégagée par les Régions elles-mêmes.

La Région flamande souligne que le blocage du dossier ne se situe pas chez elle.

La Région de Bruxelles-Capitale déclare qu'entre-temps, la situation est restée inchangée, que les points de discussion sont connus et qu'une solution doit être trouvée pour ce dossier.

6. État de la situation GT Burden Sharing

Le président du groupe de travail "Burden Sharing", M. Joos Verlinden, informe l'assemblée quant à l'état des travaux concernant le mandat qui lui a été confié par la CNC. Il partage avec l'assemblée les informations suivantes :

- ✚ Le groupe de travail a entamé les travaux et s'est entre-temps réuni à deux reprises ;
- ✚ Le groupe de travail note que le mandat comporte les tâches et les délais suivants :
 - 1^{er} juin 2012 : présentation d'une liste des questions qui requièrent un arbitrage politique ;
 - 31 juillet 2012 : présentation du rapport actualisé
 - 15 septembre : présentation de son rapport final, avec mise à jour du rapport de mars 2010

Le groupe de travail a entre-temps achevé la première partie de la mission, conformément au mandat, en présentant le questionnaire (annexes 1 et 2).

Le groupe de travail s'attelle actuellement à actualiser le rapport final. Cette actualisation est en bonne voie et sera prête pour la fin juin, peut-être même pour le 15 juin.

En ce qui concerne la suite des travaux, le groupe de travail a mené une discussion en interne afin de déterminer quelle serait la meilleure approche. En guise de résultat de la discussion, il souhaite proposer la réduction d'un certain nombre d'options considérées sous le BS qui sont prévues dans le rapport de mars 2010. Ce qui engendrerait une simplification considérable du travail. En effet, lorsque les options sont élaborées, il faut pour chacune d'entre elles tenir compte de l'ensemble des paramètres, ce qui constitue une tâche considérable.

Poursuivre le travail n'a de sens que si la CNC fournit un pilotage au niveau politique.

Si la CNC marque son accord sur la proposition, alors le groupe de travail pourra élaborer un projet de texte durant l'été et présenter à la CNC un rapport final pour fin septembre. Ce calendrier implique que la CNC soumette au groupe de travail, pour la fin juin, des réponses politiques au questionnaire. Sans pilotage politique par la CNC, la poursuite des travaux par le groupe de travail n'aura aucun sens.

Région flamande : pour que le groupe de travail puisse fournir un travail ayant du sens, il est important que des réponses politiques aux questions soumises par le groupe de travail soient disponibles et qu'il y ait un accord concernant les points de départ.

Sur proposition du président, la CNC décide de poursuivre comme suit :

- Validation du questionnaire via une procédure écrite que le secrétariat permanent lancera aussi rapidement que possible et qui sera clôturée le mardi 5 juin à 24 h 00.
- Chaque région fournit au secrétariat permanent une réponse aux questions figurant dans la liste validée, et ce pour le 25 juin à 24 h 00.
- Le secrétariat permanent compilera ces réponses pour la prochaine réunion de la CNC, qui se tiendra le 5 juillet à 14 h 00.

La Région de Bruxelles-Capitale marque son accord sur la proposition du président et fait remarquer qu'il ne sera pas encore possible de formuler pour le 25 juin une réponse définitive à toutes les questions posées, mais que cela ne constitue pas un obstacle pour que le GT entame les travaux.

La Région wallonne marque son accord sur la proposition du président, sous réserve d'éventuels retards internes.

La Région flamande marque son accord sur la proposition du président et fait remarquer qu'une bonne préparation est tout aussi importante que le texte final et qu'une marge de manœuvre suffisante doit être laissée aux négociations.

Le président du groupe de travail Burden Sharing demande un accord politique en ce qui concerne les réponses aux questions, afin de disposer d'une bonne base de départ en vue de la poursuite des travaux du groupe de travail.

Le président fait remarquer que les réponses des régions seront compilées dans un document de travail unique, qui comportera les points de convergence et il demande à la Région wallonne de signaler au plus vite les éventuels retards internes.

7. Bilan 2008-2012 des émissions de GES et effort fédéraux en exécution de l'accord de répartition des charges 2008-2012

Présentation par M. Hannon (annexe 5)

La Région wallonne demande des éclaircissements au sujet de l'impact apparemment très limité de la suppression des subsides fédéraux sur les "réductions fédérales".

Mme de Clock explique que l'impact limité de cette suppression des subsides s'explique par la courte période au cours de laquelle cette décision a un impact.

La Région de Bruxelles-Capitale demande si les données figurant sur les slides 11 et 12 comportent également l'impact du programme d'achat.

M. Hannon répond que les chiffres figurant sur les slides 11 et 13 ne concernent que l'impact des mesures de réduction et non le programme d'achat.

Le président fait remarquer que le principal message que mettent en avant les chiffres est qu'un vaste fossé existe entre les objectifs et les émissions réelles, et qu'il convient de limiter celui-ci.

La Région de Bruxelles-Capitale fait remarquer que ses prévisions pour 2011-2012 contiennent d'importantes incertitudes et qu'on ne peut tirer de conclusions définitives de ces chiffres.

8. Données concernant le bilan énergétique et le transport routier : état de la situation des informations recueillies auprès de la DG Énergie par la présidence de la CNC.

Le président informe l'assemblée qu'il a eu un contact avec la DG Énergie. Sur la base de ces contacts, il se demande si le dossier doit bien être traité par la CNC étant donné que ce dossier est également traité par CONCERE.

Mme Van den Hende fait remarquer que le dossier traîne depuis déjà bien longtemps et qu'il doit dès lors être mis à l'ordre du jour de la CNC, en espérant qu'une solution puisse ainsi être trouvée à ce dossier.

Le président fait remarquer que le problème se situe au niveau de la collecte des données, mais à présent que cette collecte est informatisée, il a bon espoir que ce dossier évolue en effet vers une solution.

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite que la CNC dresse officiellement l'état des lieux des problèmes et établisse le plan ainsi que l'échéancier d'un traitement qui conduira à une résolution du dossier.

M. Guns informe la CNC que l'examen de l'inventaire a lieu actuellement, ce qui a suscité des questions concernant les divergences entre la méthode top-down (la méthode fédérale) et la méthode bottom-up (la méthode régionale). Ces questions ont été transmises à CONCERE le 23 mai dernier, mais aucune réponse n'a encore été reçue. La date limite pour y répondre est le 4 juin prochain.

L'absence d'une déclaration de la réduction de la vente de carburant fixée en 2010 – un équivalent d'environ 2.500 ktCO₂ (~2% des émissions totales en 2010 ou 0,7% par an en moyenne pour les années 2008-2010) – aura vraisemblablement des conséquences concrètes pour la Belgique. C'est en effet sur cette base que l'allocation belge sera calculée pour la période 2013-2020. Le risque existe que celle-ci soit réduite via une adaptation unilatérale très défavorable au niveau européen si la conformité des inventaires ne peut être expliquée de manière satisfaisante.

Le président propose de reprendre contact à court terme avec la DG Énergie et qu'à plus long terme, une planification et un échéancier réalistes soient établis pour ce dossier.

9. **Divers**

Néant

La prochaine réunion de la CNC aura lieu le 5 juillet à 14 h 00.
